

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 18.11.2015	Heure	Numéro	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol	Lié à : (obligatoire) ad 15.038
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur les transports publics (LTP)	
Contenu : Article 37, alinéa 1 ¹ <i>(première phrase inchangée). Il pourra, s'il le juge nécessaire, exiger au préalable l'établissement d'une étude d'opportunité. Si cette dernière est jugée nécessaire, alors le coût de réalisation est financé à raison de 50% par l'Etat et 50% par les communes.</i>	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Cédric Dupraz		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
[]	[]	[]